

COMMUNE LE DONJON

Extrait du registre des arrêtés du Maire

ARRETE PORTANT REGLEMENTATION DE LA CIRCULATION

Le Maire

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L2211-1, L2212-1 à L 2212-5 et L 2213-1 à L 2213-4,

VU le Code de la Route et notamment les articles R 110-1 à R 417-12,

VU l'organisation des feux d'artifice **pour la fête nationale le mercredi 13 juillet 2022 de 14 h à 24 h.**

CONSIDERANT qu'il a lieu de réglementer l'accès au Centre Socioculturel – Chemin du Bout du Monde, pour le bon déroulement de la manifestation et sécuriser la zone.

ARRETE

Article 1 : le mercredi 13 juillet 2022 de 14 h00 à 24 h00 :

➤ **La circulation sera interdite**
« Centre Socioculturel »

Chemin du Bout du Monde - 03130 LE DONJON

Sauf accès à la Gendarmerie et au Centre de Secours

Article 2 : La signalisation sera matérialisée et mise en place par la commune.

Article 3 : Le Maire et la Gendarmerie Nationale sont chargés chacun en ce qui les concerne de l'exécution du présent arrêté.

Article 4 : Le présent arrêté sera transmis à :

➤ Monsieur le Commandant de Brigade de Gendarmerie de LE DONJON.

Fait à LE DONJON, le 29 juin 2022

Guy LABBE, Maire

